DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de Soissons Canton de Soissons 1

> MAIRIE DE **POMMIERS** 02200

Tél.: 03 23 73 00 96 @: mairie.de.pommiers02@orange.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 2024-038

PORTANT SUR

SOIRÉE DANSANTE

CIRCULATION PLACE DE LA SABLIÈRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225.

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).

Vu la demande formulée le 18 mars 2024 par Madame Brigitte CHARPENTIER, Présidente du Comité des Fêtes de Pommiers ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la manifestation ci-dessous, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Le stationnement et la circulation seront interdits Place de la Sablière, ⇒ Du vendredi 05 juillet 2024 17 heures au dimanche 07 juillet 2024 13 heures, à l'occasion d'une « Soirée dansante».

Article 2: Une signalisation réglementaire sera mise en place.

<u>Article 3</u>: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : L'autorité territoriale, M. le Commandant de la Gendarmerie de Soissons, sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A POMMIERS, le 26 juin 2024

Le Maire Anthony GRANDO